



Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT)

Intervention de marc SAUMUREAU lors de la
Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire (CRADT)

Le SRIT est le Schéma Régional des Infrastructures de Transport. Son principal mérite est d'avoir une vision globale des transports quelque soit le type abordé. Il est élaboré par le Conseil régional et l'Etat.

Globalement, le document actuellement à l'étude est intéressant et contient des préconisations qui vont dans le bon sens car elles tiennent compte des conclusions du Grenelle de l'Environnement et du concept de Développement Durable.

Cependant plusieurs points méritent d'être soulignés :

- tout d'abord la problématique des transports doit intégrer le niveau national et international. Or il est surprenant que chaque région élabore indépendamment son schéma régional et que le schéma national ne sera mis en place qu'après. Quelle est alors la cohérence ?
- la priorité doit être donnée au rail par rapport aux autres modes de transport. Un doute subsiste venant de l'Etat qui propose un plan d'aménagement routier de 1,5 Milliard d'euros obligeant ainsi les régions à suivre. Auront-elles alors les moyens d'investir encore sur le rail ?
- la capacité routière ne doit plus augmenter sous peine de voir les efforts sur le rail devenir inutiles
- en ce qui concerne le rail la priorité doit être :
 - l'amélioration de l'existant : électrification de la ligne Issoire Brioude, amélioration des 2 grandes lignes Clermont Aurillac et Clermont Le Puy ...
 - la réouverture de certaines lignes comme Montluçon Moulins ou Clermont Billom.
- un effort considérable doit être fait sur le FRET de longue distance permettant un réel basculement du transport de marchandises de la route sur le rail
- sur le plan environnemental il est nécessaire de préserver le cœur du Massif Central de grandes infrastructures de transports internationaux. 2 points méritent une attention particulière : ce sont le respect absolu des zones inondables et la création d'infrastructures sans remblai
- la nécessité d'une écoredevance sur les poids lourds comme en Suisse et pas seulement une taxe sur les routes concédées

Enfin, on peut être très surpris d'une proposition retrouvée en page 40 du document projet de proposition : « utilisation du patrimoine agricole et forestier pour du bio carburant ».

On ne peut être que très sceptique. En effet les terres agricoles et la forêt ont d'autres rôles à jouer et cette production d'agro-carburant ne peut concerner que l'utilisation de déchets agricoles ou forestiers.

Marc SAUMUREAU
7 avril 2009